



MAIRIE DE  
**Etriché**  
Square de la Mairie  
49330 ETRICHE

<b>Emetteur</b> Régine BRICHET Maire M. Christine MEUNIER Secrétaire	<b>Présents :</b> Régine BRICHET - Gilles GITEAU – Jacques LEBRUN - Jacky GLEDEL - Mado PARENTEAU - Marie Annick GILBERT - Nelly NOZAY - Christiane THOMAS - Yves ROUSSEAU, Hubert de QUATREBARBES et Laïd AOUDJ – Anne PERDREAU – Marie GAUTREAU – Delphine RIPOCHE <b>Secrétaire de séance :</b> Anne PERDREAU
<b>Date de La Convocation</b>	06/02/14
<b>Diffusion</b>	Conseil Municipal - Panneau d’Affichage – Site Internet

### **ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2014 :**

- **Subventions 2014 aux associations**
- **Rythmes Scolaires : Temps d’Activités Périscolaires**
- **Personnel Communal : Contrat d’Assurance Groupe**
- **SIEML : Devis Dépannage éclairage public**
- **Maison 9 Rue Charles de Gaulle**
- **Questions diverses**

**Séance ouverte à 20 h**

**Approbation du compte rendu de Janvier :** pas de remarque

**XXXXXXXXXXXX**

### **Subventions 2014 aux associations :**

Le Conseil Municipal a adopté les subventions versées aux associations pour l’année 2014. Le détail sera affiché et annexé au compte rendu de la présente séance.

### **Rythmes Scolaires : Temps d’Activités Périscolaires (TAP)**

Le Conseil Municipal décide d’organiser la semaine scolaire comme suit : Classe le mercredi matin avec des TAP (Temps d’Activités Périscolaires) sur 2 fins de journée. L’inscription se fera au trimestre avec un coût facturé entre 15 et 20 euros (tarif d’essai) par enfant et par trimestre.

Un comité de pilotage (parents, élus, enseignants) a proposé un projet d’organisation pour la nouvelle semaine scolaire de septembre 2014. Le conseil d’école a donné un avis favorable à cette organisation et le directeur académique des services de l’éducation nationale a validé ce projet.

Ainsi le conseil municipal a décidé l’organisation suivante :

- ▶ La compétence TAP sera du ressort communal mais Etriché passera une convention de gestion avec la CCLS pour la mise en œuvre de l’action.
- ▶ Le mercredi matin est confirmé comme ½ journée de classe supplémentaire avec seulement les ATSEM et sans restauration scolaire
- ▶ Les deux moments de TAP seront fixés les mardi et jeudi de 15h30 à 16h30
- ▶ L’inscription se fera au trimestre, le coût sera forfaitaire (entre 15 et 20 euros par enfant et par trimestre)
- ▶ Les enfants non- inscrits à l’avance et qui seraient exceptionnellement amenés à y participer seront facturés au tarif de la garderie périscolaire.
- ▶ L’étude, souhaitée par les parents, sera fort probablement mise en place en cours d’année et ce dans le cadre interne de l’école, indépendamment de la municipalité.
- ▶ Les horaires de classe seront les suivants : 9h – 12h tous les jours 13h45 – 15h30 (les mardi et jeudi) 13h45 - 16h30 (les lundi et vendredi)

**Personnel Communal : Contrat d'Assurance Groupe :**

Le contrat d'assurance groupe pour le personnel communal arrive à expiration au 31 décembre prochain, il est décidé de participer à l'appel d'offres lancé pour le nouveau contrat d'assurance avec le Centre de Gestion.

**SIEML : Devis Dépannage éclairage public :**

Le devis du SIEML pour les remplacements de plusieurs mats d'éclairage public et boîtiers est accepté pour un montant de 3 775.28 € et il est précisé que la maintenance annuelle fait l'objet d'une facture à part

**Maison 9 Rue Charles de Gaulle :**

Le Conseil Municipal accepte une nouvelle proposition d'achat à 100 000 € par 10 voix pour et 4 abstentions

**Demande de changement de grade d'un personnel**

Cette demande n'a pas été retenue cette année par le conseil municipal.